

Décision n°2025-107

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du Parc sportif**Lot n°18 : Électricité CFO - CFA**
Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),**VU** la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°18 Électricité – CFO - CFA à l'entreprise HERVÉ THERMIQUE, située 558 Avenue Marcel Mérieux à BRIGNAIS (69530) pour un montant de 289 039,80 € HT soit 346 847,76 € TTC (TVA 20 %),**VU** les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier certaines prestations liées à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB), dans l'optique de continuité des performances environnementales et du confort thermique du bâtiment,**CONSIDÉRANT** qu'en réponse à l'étude de sûreté réalisée par le bureau SOCOTEC, des travaux complémentaires sont intégrés au marché afin de renforcer les dispositifs de sécurisation du site,**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des réseaux existants, il a été constaté que l'alimentation en place n'était pas compatible avec la puissance requise sur le projet. Le réseau existant n'est donc pas exploitable en l'état et doit donc faire l'objet de modification. De plus, certaines adaptations ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage notamment sur le réseau fibre optique et l'ajout d'une borne forain,**DÉCIDE****ARTICLE 1 :** Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

GTB :	
Gestion de l'éclairage extérieur	795,20 € HT
Récupération des défauts de l'alarme technique sur la GTC	- 795,20 € HT
Étude de sûreté	
Câblages supplémentaires	3 430,00 € HT
Liaisons supplémentaires pour contrôle d'accès	1 005,00 € HT
Prises RJ45 pour vidéo-protection	626,20 € HT
Luminaires extérieurs pour vidéo-protection	1 795,50 € HT
Luminaires extérieurs sur détecteur pour vidéo-protection	1 616,70 € HT
Réseau d'alimentation suite à la découverte de l'existant	
Alimentation armoire divisionnaire	11 049,00 € HT
Alimentation CTA gym	700,00 € HT
Alimentation CTA omnisports	567,00 € HT
Ajout d'une borne forain	5 744,70 € HT
Alimentation antigel des CTA	1 606,40 € HT
Suppression des postes de travail	- 2 645,40 € HT
Détecteur de présence au plafond	456,80 € HT
Bloc d'évacuation et bloc phare	- 1 078,50 € HT
Prises RJ45	1 565,50 € HT
Fibre optique	1 834,40 € HT
Liaison tableau	344,10 € HT
Coffret d'alimentation supplémentaire	5 154,40 € HT
Détecteur de présence au plafond	747,00 € HT
Total HT	34 518,80 € HT
Total TTC	41 422,56 € TTC

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 34 518,80 € HT soit 41 422,56 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°18 « Électricité – CFO - CFA » s'élève désormais à 323 558,60 € HT soit 388 270,32 € TTC, ce qui représente une augmentation de 11,94 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 17 septembre 2025

Claire POUZIN
Maire de Francheville

